

# Synthèse

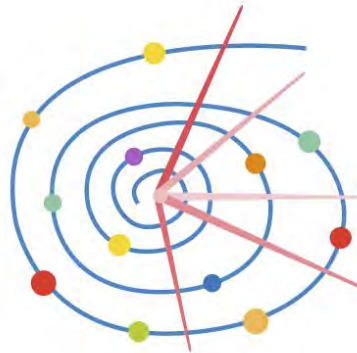


Rapport remis à

**Laurence Rossignol,**

Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes

## Développement du jeune enfant, Modes d'accueil, Formation des professionnels



**Sylviane Giampino**

Psychologue pour enfants, Psychanalyste



L'importance des premières années de la vie, et la contribution du mode d'accueil à l'épanouissement de l'enfant quand les parents le confient et s'absentent ne sont plus à démontrer. La notion d'« accueil de qualité » ne suffit cependant pas à cerner ces enjeux fondamentaux. Elargir la conception qualitative des modes d'accueil pour la petite enfance sur les particularités du développement de l'enfant avant trois ans est l'objet de la mission « *Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnel-le-s* » dont ce rapport est l'objet.

L'intérêt de l'enfant est toujours présenté comme finalité de principe dans la qualité de l'accueil. Les droits de l'enfant sont dorénavant posés, à juste titre, comme cadre de référence. De plus il est acquis que la petite enfance doit être pensée en continuité de la naissance à six ans. Cependant, il est évident que les trois premières années du développement ont des caractéristiques spécifiques sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social. C'est d'ailleurs sur la période néonatale et avant 3 ans que les connaissances en ce domaine ont le plus évolué ces vingt dernières années. C'est dans ce cadre qu'ont été définis les contours des travaux la mission auxquels plus de 120 personnes ont contribué entre septembre 2015 et mars 2016.

Les modes d'accueil réglementés du jeune enfant concernent près de 1,6 millions d'enfants sur les 2,3 millions âgés de moins de 3 ans<sup>1</sup>. L'effort porté sur l'accueil du jeune enfant en France depuis plusieurs décennies a contribué au dynamisme démographique qui intéresse tant nos partenaires étrangers et à l'accès croissant des mères à l'emploi<sup>2</sup>. L'offre d'accueil reste une priorité. Il y a un coût humain et social lorsque des enfants ne peuvent être accueillis, tout comme lorsque les enfants sont accueillis de façon inadéquate. Le développement et l'épanouissement des très jeunes enfants doit prendre place parmi les autres finalités de ce champ d'action familiale et sociale, que sont l'articulation de la vie familiale et de la vie professionnelle, l'accompagnement des processus de parentalité, l'égalité entre mères et pères dans l'éducation des enfants et dans la société, l'égalité entre les enfants dans les processus de socialisation.

Les travaux de la commission ont respecté, tout au long de leur déroulement, un plan de travail sur quatre champs : les caractéristiques du développement du jeune enfant avant 3 ans, leurs conséquences dans les relations avec les familles, dans l'organisation de l'accueil et les pratiques, et enfin sur la formation des professionnel-le-s. Chacun de ces champs a pu ainsi être approfondi avec constance par les 120 personnalités consultées lors des travaux de la commission, les groupes de travail, des auditions, la journée de débat scientifique et

---

<sup>1</sup> 920 000 accueillis en EAJE, pour toute durée ; 612 537 accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) ; 45 400 gardés à titre principal par un(e) salarié(e) à domicile (chiffres 2013). Source : HCF, Point sur l'accueil du jeune enfant, 10 novembre 2015. Par ailleurs 96 400 enfants de deux à trois ans sont scolarisés. Au 1er janvier 2015, la France hors Mayotte compte 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans. Source : INSEE.

<sup>2</sup> Le taux d'emploi des mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans est passé de 55,4 % en 2003 à 58,9 % en 2013<sup>2</sup>.

technique. De ce travail collectif ressortent quatre axes clairs, qui se déclinent en une centaine de préconisations.

Un vaste chantier est à ouvrir conjointement dans ces quatre directions sur le long terme. L'analyse du contexte et des forces en présence, le souci d'une efficience à moyen terme invitent à appuyer **les transformations souhaitables sur la pluralité de l'existant**. La France possède une longue histoire de services publics dédiés à la petite enfance ; une histoire politique, institutionnelle et sociale qui a forgé un ensemble « baroque », caractéristique de nos modes d'accueil. S'est installée au fil du temps une cohabitation de dimensions – sanitaire, sociale, éducative – qui peut leur être reprochée. Loin de le regretter, la mission considère que cette pluralité est une richesse, à partir de laquelle se peuvent dégager des congruences, régler des équilibres, et induire des changements. Un héritage social, intellectuel et expérientiel composite, réactualisé, peut s'avérer prometteur d'une meilleure préparation au futur, lui même composite, multidimensionnel et mouvant qui attend nos enfants.

\*\*\*\*

### **Axe 1, le développement du jeune enfant avant 3 ans**

**Orienter les transformations souhaitables des modes d'accueil individuels et collectifs et de la formation des professionnels qui y contribuent à partir d'une ligne claire, celle des dimensions prioritaires du développement et de l'épanouissement des enfants avant 3 ans.**

Les travaux de la mission ont permis de dégager un ensemble de principes directeurs : douze caractéristiques spécifiques du développement du jeune enfant, trois principes d'une approche dans un contexte d'accueil et cinq dimensions primordiales sur lesquelles centrer le travail de l'accueil.

Parmi les douze particularités développementales du très jeune enfant la particularité 1 est : *« Les sphères du développement du petit enfant, physique, cognitif, affectif, social, émotionnel sont inséparables. Chaque sphère de son développement interagit sur les autres selon une dynamique en spirale entre affectivité et acquisitions, entre éducation et soin, entre corps et cognition, entre socialité et construction du soi »*. Pour lui, tout est langage, corps, jeu, expérience. C'est pourquoi l'un des trois principes d'approche globale de l'accueil indiquée est que le développement de l'enfant avant 3 ans ne peut s'envisager sous le seul registre de la santé ni même de l'éducatif, tout au plus peut-on parler de prime éducation.

Citons également pour synthèse trois autres particularités développementales.

La particularité 2 : « *Le développement du jeune enfant procède non pas de façon linéaire, par paliers mais par vagues : une acquisition se perd pour faire place à une nouvelle, puis reviendra sous une autre forme à un autre moment ou s'effacera* »; et la particularité 12 : « *Les trois premières années de la vie posent les fondations de la personne sans pour autant en déterminer linéairement le devenir. Il n'y a pas de trajectoire individuelle prédictible. Chaque jeune enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bien-traitance et attention prévenante* ». Enfin, en lien avec les apports neuroscientifiques sur l'épigénèse et la plasticité cérébrale, les enjeux de la qualité de l'environnement d'accueil sont livrés dans la particularité développementale 4 : « *Dans le développement de l'enfant, la construction de l'extérieur précède celle du monde intérieur. C'est à partir du lien à l'autre que se dessine le soi* ».

L'approche du jeune enfant dans les modes d'accueil s'appuie donc sur 3 principes :

1. Un développement global, interactif, dynamique. En l'état des connaissances actuelles, il faut faire le deuil des conceptions linéaires et en palier du développement de l'enfant. Il y a interactions permanentes entre l'enfant et son environnement, d'une part, et d'autre part entre chacune des sphères de son développement sur chacune des autres. Ce, avec des allers et retours, des décalages passagers normaux entre le niveau de maturation d'un enfant sur un plan et son immaturité sur un autre.

2. Une logique de « prime éducation » plutôt que d'éducation. Le mode d'accueil a un statut de « passeur » pour le petit enfant entre sa famille et le grand monde. C'est un lieu où les adultes, par la place qu'ils occupent, sont tout à la fois dans l'intimité quotidienne des enfants et en dehors, conjuguent une fonction de familiarité et d'altérité.

3. Une attention précoce pour des modes d'accueil prévenants en référence au principe d'« universalisme proportionné ». La qualité du mode d'accueil a, en soi, un effet de prévention médicale, sociale et psychologique. Il est un espace et un temps privilégiés pour veiller à l'épanouissement des enfants à cet âge de la vie, qui fonde les bases de sa personne mais ne détermine pas pour autant linéairement son devenir.

La mission a reconnu *in fine*, le caractère prioritaire de cinq dimensions du développement du jeune enfant avant 3 ans, autour desquelles les modes d'accueils doivent centrer leurs objectifs d'organisation, de travail et de formation des professionnel-le-s. Ces cinq dimensions délibérément définies du point de vue de l'enfant, doivent être considérées comme non séparables et comme bases essentielles. Elles constituent un cadre général pour une visée commune aux différents modes d'accueil s'adressant à tous les très jeunes enfants susceptibles d'y trouver leur place, en vue de leur épanouissement. Ces cinq dimensions, figurées dans le rapport par un schéma, sont les suivantes :

1. Permettre au petit enfant de se sécuriser, de construire sa confiance de base ;
2. Apprendre à l'enfant à prendre soin de lui, grâce à une puériculture tournée vers l'autonomie ;
3. Donner au jeune enfant des clefs pour se repérer dans les relations, s'identifier, sentir la valeur de soi et la valeur de l'autre ;
4. Offrir à l'enfant des conditions, du temps et de l'espace pour se déployer et apprendre, en exerçant sa vitalité découvreuse et ludique ;
5. Inviter le petit enfant à se socialiser et entrer dans la culture, à apprivoiser le langage, des codes et des valeurs.

La mission a relevé la nécessité d'un cadre définissant, au niveau national, selon quels objectif, valeurs, et principes, la France veut s'acquitter de sa responsabilité d'accueil et de prime éducation des très jeunes enfants, en l'absence leurs parents. La mission recommande donc l'élaboration d'un texte cadre national qui fonde une culture commune des modes d'accueil et une identité professionnelle de l'accueil de la petite enfance, rassemblant la diversité des métiers et des acteurs. Elle recommande, complémentirement, l'organisation de rencontres professionnelles à l'initiative du ministère concerné et déclinées en région.

## **Axe 2, les relations avec les familles**

**Dans une clarté des positions et rôles entre parents et professionnels, favoriser non seulement une souhaitable convergence du projet pour l'enfant mais encore un enrichissement réciproque, dans une approche non normative et prévenante.**

Le deuxième axe d'orientation de la mission est de poser l'accueil et le travail avec les familles comme constitutif de l'accueil des enfants. Le projet d'accueil doit donc inclure les conditions par lesquelles l'intérêt de l'enfant ne se trouve pas en opposition avec le projet et les possibilités de ses parents. Est posé comme principe une ascèse du non jugement des familles par les acteurs de l'accueil, et un travail sur la réactualisation des représentations des fonctions et rôles parentaux.

**Axe 1, orientation 1 : Créer des transferts d'inspiration réciproques entre les familles et les modes d'accueil.** En appui de la particularité développementale 5 dégagée par la mission : *« Les parents constituent le point d'origine et le port d'attache du petit enfant avant trois ans. Accueillir un jeune enfant c'est travailler avec ses parents car il ressent les incohérences et en pâtit. Sur fond de confiance et de respect, les modes d'accueil élargissent la palette affective, culturelle et sociale des enfants ».*

La mission confirme évidemment l'effort à fournir pour lever les obstacles à une mixité sociale d'accès aux modes d'accueil réglementés, et préconise des pratiques qui renforcent la possibilité d'inspiration réciproque et de co-éducation entre parents et mode d'accueil. Il s'agit d'offrir aux parents un espace de dialogue et de compréhension de leur enfant, de consolidation de leurs capacités parentales et du soutien en cas de difficulté.

L'accompagnement à la parentalité est posé dans un registre non normatif, de mixité des valeurs sur la base d'un accueil de la diversité des cultures, des langues et religions. La participation des familles, l'apport de leurs talents et ressources, la réalisation des projets communs de tous ordres entre familles et professionnel-le-s sont recommandés. Tout ceci requiert souplesse, disponibilité, espace de créativité. C'est pourquoi certaines préconisations portent sur la révision des systèmes de facturation, notamment horaires, des mesures pour l'accueil des enfants dont les parents ont des modes de vie asynchrones, la généralisation de la place des parents dans les instances comme les conseils de crèches, les conseils d'administration des associations ou entreprises de mode d'accueil.

**Axe 1, orientation 2 : Clarifier pour les enfants la dissymétrie entre ses parents et les professionnels qui s'occupent de lui en leur absence.** En appui de la particularité développementale 6 : « *Le jeune enfant est capable très tôt, dans des conditions précises, d'attachements multiples et différenciés en fonction des statuts, des rôles, et de la qualité de ce qu'on lui propose pour se développer et s'épanouir* ». Compte tenu de l'importance du repérage relationnel du jeune enfant dans la construction de sa sécurité, son identité et sa socialisation (cf. les 5 dimensions de l'accueil pour favoriser le bon développement des enfants), la mission pose comme structurelle la clarification du triangle relationnels parents-enfants-professionnel-le-s et des asymétries entre liens de filiation et lien d'implication professionnelle (dans le rapport, un schéma explicite cette distinction). Ainsi la souhaitable convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel ne doit pas obturer la nécessaire distinction entre les deux ; c'est en effet dans cet interstice que se glisse l'espace de l'ouverture, de la surprise éducative ou socialisante dont l'enfant peut s'emparer pour élargir sa palette et développer d'autres capacités.

C'est pourquoi les recommandations de la mission visent à repréciser que le mode d'accueil de l'enfant n'est pas réductible à un service aux parents. La multiplication des formes d'accueil et des opérateurs de l'offre créent du flou et renforcent les attitudes commerciales ou consuméristes. Certaines demandes des parents ne sont pas toujours à satisfaire, et certaines exigences du mode d'accueil non plus.

Concernant les distinctions relationnelles, les assistant-e-s maternel-le-s sont dans une position particulièrement délicate. D'une part, le cadre de travail est leur maison et leur famille, d'autre part la relation se joue sur un double registre, entre employeur et employé, et entre parent et professionnel. C'est pourquoi la mission préconise des mesures pour

faciliter le recours à 'un tiers régulateur. La mission préconise par ailleurs de favoriser les espaces ou initiatives innovantes ou atypiques pour aller au devant des familles et des enfants éloignés des modes d'accueil et qui en auraient le plus besoin.

### **Axe 3, l'organisation de l'accueil et les pratiques**

**Des modes d'accueil personnalisants, ludiques, ouverts sur le monde, qui encouragent chez l'enfant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre et de se socialiser.**

**Préalable** : La concertation a souligné les bienfaits pour le développement et l'épanouissement des jeunes enfants d'avoir des temps d'éveil, de socialisation et de rencontre avec des situations ludiques, créatives, artistiques, très tôt, et ce, quel que soit leurs modes de vie et d'accueil. Or on observe aujourd'hui une accumulation des conditions qui sont nécessaires pour qu'un jeune enfant puisse, avec d'autres, s'intéresser à des activités ou jouer. Ce qui explique que beaucoup d'enfants dont les parents ont des modes de vie précaires soient sous-représentés dans des espaces qui pourraient leur être destinés. La mission a enregistré dans la consultation ce principe de nécessité. Elle préconise de soutenir ou stimuler les initiatives de proximité qui proposent des lieux ou des temps de rencontres informelles ou d'activités ludiques, créatives, festives... incluant les tout petits, et rappelle la pertinence des Maisons vertes et des lieux d'accueil enfants-parents.

**Axe 3, orientation 1 : Accueillir les enfants dans des modes d'accueils personnalisés, ludiques, qui laissent place à l'initiative aussi bien pour les enfants que pour les adultes.**

Le petit enfant est au départ néotène<sup>3</sup>, dépendant, mais ouvert et perceptif à ce qui l'entoure. Les modes d'accueil de la petite enfance relaient le portage familial, en même temps qu'ils sont des médiateurs des processus d'individuation, de séparation et de socialisation. Des méthodes de travail simples se sont inventées dans les modes d'accueil pour personnaliser et maintenir pour l'enfant son sentiment de continuité. Parmi celles-ci, la période de familiarisation et la personne de référence, ainsi que les objets personnels des enfants dont on prend un soin particulier. La concertation a confirmé les grands principes de sécurisation affective, personnalisation, continuité et stabilité qui doivent caractériser le mode d'accueil. Rappelons que les bébés naissent avec des capacités neurologiques très utiles. Citons les capteurs de rythmicité qui sont en place à quelques semaines tout comme ce qu'on appelle les radars cénesthésiques. La consultation a confirmé que le principe du respect des rythmes, le besoins de fiabilité et de stabilité des liens, des lieux, des temps est une priorité devant laquelle les logiques administratives, que ce soit pour la nourriture, le sommeil, les jeux, devraient s'ajuster.

---

<sup>3</sup> Cette notion se réfère à différentes théories du développement de l'être humain qui veulent que, du fait de son inachèvement, l'homme serait un être intrinsèquement prématuré, dépendant de la relation à l'autre. En contrepartie de l'extrême vulnérabilité des très jeunes enfants et de leur longue dépendance vis-à-vis des adultes, leur socialisation constituerait une étape nécessaire, mais longue, à la formation d'adultes autonomes.



La mise en pratique de ces grands repères de base évolue et l'orientation actuelle des découvertes sur le développement de l'enfant insiste davantage sur « l'enfant co-acteur de son développement ». Les auditions de la mission ont pointé la grande convergence de vue concernant les capacités précoces de l'enfant entre ce que chacun peut observer « à l'œil nu » et les apports de la recherche et des spécialistes des différentes disciplines entendus. L'accent a donc été mis sur les attitudes non directives pour lui laisser l'initiative, être disponible et répondant, mais lui laisser l'espace et le temps de trouver son geste, son mot. Encourager, créer de bonnes conditions mais laisser l'enfant autant que possible découvrir, explorer, faire par lui-même. Encourager sa vitalité découvreuse et son mouvement d'apprenant ludique. Lui offrir la possibilité d'exercer sa plurisensorialité et son déploiement musculaire. Autant d'attitudes professionnelles préconisées dans les cinq dimensions du développement dégagées comme prioritaires par la mission et résumées dans le schéma 2 du rapport.

Rendre vivant l'environnement matériel, privilégier les aménagements personnalisés et les réaménagements par les professionnel-le-s, à l'encontre de la tendance à l'aseptisation et l'homogénéisation dont ils se plaignent. De même, les matériaux bruts, les vrais objets de la vie quotidienne, sont aussi des outils pédagogiques. Les préconisations vont toutes dans le sens de permettre aux professionnel-le-s de construire leur projet en commun, d'avoir des espaces d'initiative pour répondre au plus près du développement et de l'évolution des enfants dont ils-elles s'occupent. Pour organiser l'espace, introduire des matériaux bruts, des objets usuels dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), favoriser les contacts avec l'extérieur et les échanges avec les ressources de l'environnement proche. La mission préconise d'alléger autant que faire se peut les normes et les réglementations relatives à la sécurité, et de rédiger un document précisant ce qui est nécessaire ou seulement recommandé.

### **Axe 3, orientation 2 : Offrir aux enfants des relations et un environnement riche mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre.**

On observe une tendance à la surcognitivation dans les EAJE et chez certain-e-s assistant-te-s maternel-le-s. Cette tendance se manifeste aussi bien chez certains parents que chez les professionnel-le-s par une demande de « techniques pédagogiques » et d'apprentissages par la répétition suscitée chez les enfants. Ceci a été l'objet de débats dans la mission qui ont abouti à un consensus de réserve. Il a été regretté que certaines crèches ressemblent aux écoles maternelles, et que les activités « assis à table » se développent et que les parents demandent les dessins des enfants le soir.

Dans la réflexion de la mission, un débat s'est tenu, qui a remis en cause deux concepts courants : la notion d'environnement stimulant et celle de compétences des enfants. Il leur a été préféré les notions d'environnement riche et de capacité ou potentialités des enfants.

Un environnement riche, mais qui ne soit pas “sur-stimulant” et qui évite la sur-cognitivisation des interactions et des attentes à l’égard des tout-petits.

En appui sur la particularité développementale 3 : « *Le très jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d’imitation, d’empathie, d’ajustement postural et de proto-communications. Armé de sa poly-sensorialité et de sa vitalité découvreuse il est d’emblée un partenaire de relation et de langage* », l’accord porte évidemment sur un accueil centré sur le jeu, les manipulations, les livres et la musique. Il a été rappelé tout au long de la consultation que le corps est le médium privilégié des jeunes enfants pour développer leur intelligence, leur image et une fierté d’eux-mêmes, pour communiquer et se faire des amis et que la compétence langagière accompagne ces développements. Le langage n’est pas qu’un instrument de communication. L’enfant baigne dans le langage verbal dans les modes d’accueil mais ce qui manque c’est, parfois, une adresse plus individualisée à un enfant en particulier, la disponibilité d’entrer dans une conversation ou un jeu de langage sans être dérangé. C’est en cela que des temps en tout petits groupes, y compris en EAJE, favorisent l’expression langagière. Pour que l’enfant apprivoise le langage, cela passe moins par l’acquisition du vocabulaire que par la musique, les chants, le jeu et le fait de parler AVEC lui et de l’écouter.

La mission a accordé une place importante à l’éveil artistique, à l’esthétique, à la nature, car chez le jeune enfant la prise de connaissance du monde passe par une sensibilité reliant le corporel, le cognitif, l’affectif, l’émotionnel et le social. Les jeunes enfants sont spontanément attirés par la musique, les images, le mouvement des corps et les sensations apportées par la nature. Les interventions artistiques, en lien avec les professionnel-le-s et des projets incluant les parents, sont une composante essentielle de l’accueil. La mission en préconise la pratique, la formation et propose de lancer un protocole d’accord entre le ministère chargé de l’enfance et celui de la culture.

**Axe 3, orientation 3 : Soutenir la « plasticité cérébrale » sensitive des modes d’accueil, ou la réflexivité professionnelle comme philosophie des savoir-faire.**

« *Plus un enfant est petit, plus il est un guetteur-capteur fulgurant de l’état interne de ceux qui l’entourent et du climat relationnel de ses environnements de vie. Ces perceptions sont globales et intuitives et se traduisent directement en expressions somatiques, ou comportementales* » indique la particularité développementale 8 mise en exergue par la consultation. L’enfant ne fait pas de séparation entre le jeu qui lui est proposé, et la manière d’être de la personne qui la lui propose. Par ailleurs (particularité développementale 9) « *Le petit enfant est vulnérable (néoténie) et dépendant, mais acteur affectif et corporel. L’enfant induit chez les adultes qui s’occupent de lui, des phénomènes de résonances internes. Des émotions, des pensées positives ou négatives, qui rejaillissent dans les attitudes. La nature et la puissance de ces réactivations sont différentes selon la place, la fonction et le rôle occupé vis-à-vis des enfants.* Il y a donc une spirale transactionnelle qui induit des interférences

émotionnelles implicites entre les professionnel-le-s et les enfants. Si l'enfant en est tributaire, le-la professionnel-le lui-elle peut la comprendre et en réduire les répercussions qui sont parfois négatives, mais pas toujours. Cela fait partie du travail de se laisser toucher par les enfants, et c'est professionnel de préserver le positionnement, de rester dans le cadre, d'éviter des réactions incontrôlées et de demander de l'aide si l'on se sent impuissant, excédé, découragé. S'occuper de jeunes enfants est fatigant et stressant, car ils sont passionnants mais bruyants, désobéissants, dépendants et impatients. Les professionnel-le-s doivent travailler avec leur sensibilité et leur corps, mais ça peut les fragiliser.

Pour ces multiples raisons, analyser collectivement les pratiques, dans des temps de réflexivité organisés de façon régulière, est essentiel. Ceci permet d'affiner l'observation du jeune enfant, de travailler sur les effets de « résonance » entre le ressenti du-de la professionnel-le et celui de l'enfant, d'être vigilant sur des risques de confusions avec la place des parents, de prévenir les erreurs professionnelles, les dysfonctionnements individuels ou institutionnels, mais aussi les épuisements et les souffrances professionnelles masquées. Compte tenu des interactions complexes à l'œuvre entre les professionnel-le-s et les jeunes enfants, archaïques, parfois insues des professionnel-le-s eux-elles-mêmes, l'intervention d'un tiers hors hiérarchie est nécessaire. La question de l'agressivité, des conflits, voire de la violence est une question professionnelle au même titre que d'autres. La formation professionnelle doit donner des outils pour travailler cette question.

Par ailleurs, en regard de la vivacité et de la curiosité d'apprendre des enfants, le travail des professionnel-le-s nécessite d'approfondir, se documenter, progresser. Plusieurs moyens existent. Tout d'abord les textes d'appui, chartes, référentiels, et les projets d'accueil. Ceux-ci rédigés en équipe dans chaque EAJE approfondissent le sens de travail qu'il s'est fixé. Il est très dommage de se contenter d'un projet-type, car la réflexion suscitée par la rédaction est aussi importante que le produit fini. C'est l'intérêt de demander aux les assistant-e-s maternel-le-s de rédiger leur projet d'accueil et de les accompagner dans cette démarche professionnalisante.

Pour se documenter, progresser, approfondir, des professionnel-le-s saisissent ou recherchent les occasions professionnalisantes : suivre des conférences, s'abonner à des revues spécialisées, accueillir un enfant avec des difficultés spécifiques, monter un projet inter-modes d'accueil... autant de situations qui sont professionnalisantes. La mission préconise d'encourager cette dynamique. Elle recommande donc la création d'une voie innovante d'encouragement à l'approfondissement personnel, et d'inscription de la participation sur un support dont le cadre réglementaire est à définir. L'objectif est de donner une visibilité aux situations professionnalisantes dans lesquelles certain-e-s professionnel-le-s s'engagent par choix personnel en saisissant les opportunités, en les créant

aussi. Qu'elles contribuent à l'image de soi du professionnel et puissent être utilisées dans de possibles évolutions professionnelles.

La « plasticité cérébrale » des modes d'accueil est également soutenue par des intervenants spécialistes: psychologues, médecins, psychomotriciens, ergothérapeutes, haptothérapeutes... Ils-elles soutiennent les apports inter et pluri disciplinaires dans l'approche de l'enfant et l'accueil des parents. La mission insiste sur l'importance dans la formalisation d'une culture professionnelle de l'accueil des rapprochements entre la recherche et les modes d'accueil, et sur le soutien des professionnels de terrain qui souhaitent s'engager dans un parcours universitaire.

Enfin la mission insiste sur le gain en intelligence de l'accueil des enfants à difficultés spécifiques. L'un des principes de départ de la mission qui a fait consensus est le suivant : dans chaque thème seront croisés les angles de vue enfants/professionnel-le-s/familles ainsi que la prise en compte des variétés des modes de vie familiaux, des contextes culturels et sociologiques, de même que les enjeux d'égalité entre tous les enfants, y compris des enfants en difficulté spécifiques ou vivant dans des familles rencontrant des difficultés spécifiques. Il s'agit de poser un principe d'inclusion des enfants confrontés à certaines maladies, en situation de handicap, où pour lesquels le mode de vie est soit précaire soit asynchrone. Les recommandations de la mission portent sur les modalités variées et souples qui permettent de mettre en œuvre ce principe d'inclusion et de diversité.

Dans cet esprit la mission a travaillé sur les questions de pluriculturalité, et a conclu à la nécessité de passer d'une conception interculturelle de l'accueil des enfants ou des familles venues d'ailleurs, à une conception transculturelle.

Dans les modes d'accueil, on s'occupe des petites filles et des petits garçons à l'âge où ils sont-eux-mêmes en train de réaliser ce que cela représente. Ce qui n'empêche pas les effets de la socialisation différenciée entre les filles et les garçons, et l'intériorisation de stéréotypes dès la petite enfance. Une série de mesures sont envisagées par la mission pour à la fois permettre une prise de conscience de la question par les professionnel-le-s, et pour renforcer la mixité professionnelle dans l'accueil de la petite enfance.

La mission préconise de réduire les effets d'entrave ou de frein à l'initiative, à la vitalité de l'accueil et à sa créativité. Par un changement d'état d'esprit, par des évolutions managériales, et par un travail ministériel urgent concernant les normes et obligations en matière de locaux, d'hygiène et de sécurité qui standardisent et homogénéisent. La facturation et le financement à l'heure génèrent des effets secondaires sur le travail d'équipe, la mise en œuvre du projet d'accueil, les relations avec les parents, et peut entraîner dysfonctionnements et démotivations. Concernant les normes, la mission recommande de passer du sécuritaire à la culture du risque mesuré, et d'établir un

référentiel à destination des services, faisant la distinction entre ce qui est obligatoire et ce qui n'est que recommandé.

#### **Axe 4, la formation des professionnels**

**S'appuyer sur la diversité existante des métiers et forger une identité professionnelle commune de l'accueil du jeune enfant ; renforcer le professionnalisme de l'accueil individuel par des formules souples et des synergies avec l'accueil collectif ; faciliter l'accès à la profession et les évolutions professionnelles.**

##### **Axe 4, orientation 1 : Faire face à une situation actuelle problématique**

D'abord, un manque de professionnels, qui se traduit aujourd'hui par une difficulté de recrutement. Demain, du fait de l'âge moyen élevé du personnel et des départs en retraite, l'écart par rapport aux besoins sera encore plus élevé. Les causes de cette pénurie sont multiples : un manque de places en formation ; des modes de sélection pour les formations qui ne sont pas nécessairement adaptés aux attendus des métiers; une carrière peu motivante par le manque de perspectives d'évolutions.

Ensuite, un caractère incomplet et hétérogène des formations. Les exigences de la société et des familles en matière d'accueil et d'éducation du jeune enfant augmentent. Or, depuis une quinzaine d'années, on constate sur le terrain une perte de transmission des connaissances relatives aux fondamentaux du développement du jeune enfant.

Enfin, une identité professionnelle à consolider. Les métiers dépendent de tutelles différentes, de l'éducation, du social, de la santé. La multiplicité d'employeurs fait que, contrairement à d'autres domaines, il n'existe pas une branche professionnelle commune à l'ensemble du secteur de la petite enfance. Une identité commune est pourtant latente, qui ne demande qu'à être rendue plus effective.

##### **Axe 4, orientation 2 : Constituer une base commune pour former les professionnels de l'accueil de la petite enfance.**

L'un des principaux objectifs est de décloisonner les professions, sans gommer leurs spécificités afin de contribuer, ensemble, au bon développement de l'enfant. Tout au long de la mission les participants ont souligné qu'il existe des connaissances, des références, des attitudes essentielles transversales à tous types d'accueil et à tous métiers : le renouvellement de ce corpus gagnera à être effectué dans un travail rassemblant praticiens, universitaires, spécialistes. Cette base commune permettra de confirmer le sentiment d'appartenance à une même profession, celle de l'accueil de la petite enfance. La création d'un socle commun de connaissances et de pratiques devra permettre à terme de favoriser les mobilités professionnelles. La refonte en cours des métiers de la petite enfance présente certainement une opportunité à saisir.

Dans le même temps, favoriser les temps communs de formation, sur des sujets et thématiques transversales entre les différents métiers de l'accueil individuel et collectif, soit par le biais de la formation continue soit en formation initiale. La modularisation des unités d'enseignement donneraient plus de souplesse d'accès à la formation en cours de carrière.

**Axe 4, orientation 3 : Faciliter l'accès aux formations initiales des métiers de la petite enfance pour répondre à la pénurie de professionnels.**

Augmenter le nombre de places en école, notamment d'auxiliaires de puériculture. Attirer des profils adaptés par la communication d'une information ciblée et précise sur la nature de ces métiers et les compétences requises, qui évite les désillusions ultérieures. Mener des actions spécifiques pour développer la mixité de ces métiers. Organiser les passages entre le chômage et l'emploi en mode d'accueil, par une meilleure utilisation des contrats aidés et une meilleure organisation des préformations. Développer les formations en alternance qui permettent non seulement de mieux vérifier l'aptitude et la motivation à exercer ce métier, mais aussi de mieux se former à ces métiers qui demandent pour être exercés des expériences concrètes d'immersion.

**Axe 4, orientation 4 : Favoriser la professionnalisation et les évolutions par une diversification des formes et contenus des formations continues et de la VAE.**

Le constat actuel est que la formation continue est d'accès difficile, de contenu restreint, ne soutient pas suffisamment la curiosité professionnelle.

Diversifier les formations : sur site, hors site, intra équipe, avec d'autres professionnels... Lever les freins à l'utilisation de la VAE (par exemple, en organisant des sessions au fil de l'eau plutôt que deux sessions fixes). Modulariser les diplômes, notamment du CAP Petite Enfance et d'auxiliaire de puériculture : faciliter ainsi l'accès des assistant-e-s maternel-le-s au diplôme complet du CAP Petite Enfance est un stimulant à leurs professionnalisation et motivation.

La mission recommande que la participation d'un-e professionnel-le à une « situation professionnalisante » soit reconnue et enregistrée, en s'inspirant, par exemple, du Livret Individuel de Formation qui existe dans la fonction publique territoriale. De telles situations professionnalisantes (conférence dans la commune avec un expert, réunion à thème avec un intervenant dans la crèche du quartier, etc...) peuvent être organisées en réunissant le personnel de l'EAJE mais aussi des assistant-e-s maternel-le-s, voire des parents, contribuant ainsi également à un décloisonnement entre les métiers et à un renforcement des relations avec les parents.

**Axe 4, orientation 5 : Ajuster les différents métiers des EAJE aux spécificités de l'accueil de la petite enfance et faciliter l'évolution au sein de la profession.**

Aujourd'hui, l'architecture générale des diplômes, qui dépend de différentes tutelles, ne facilite pas la mobilité horizontale et verticale. Pour structurer la profession, la mission préconise de renforcer la coordination entre les différentes tutelles dont dépendent les diplômes. Le ministère chargé de l'enfance jouerait un rôle d'intermédiaire facilitateur pour cette mise en cohérence et pour amorcer une évolution vers un système de co-tutelles. La mission recommande également de favoriser la mise en place d'une plateforme réunissant les branches professionnelles qui représentent les établissements et les professionnels de la petite enfance et de développer la coordination locale.

**En ce qui concerne l'accueil collectif**, la mission préconise de maintenir le métier d'**auxiliaire de puériculture** comme métier de base pour l'intervention auprès des enfants : la connaissance, grâce aux stages, de l'univers de la naissance, de la maladie, du handicap sont essentiels avec les jeunes enfants. Le versant éveil et socialisation serait néanmoins à renforcer dans cette formation. La création d'un nouveau métier de même niveau, mais orienté vers l'éducatif (« l'accueillant éducatif »), n'a pas été retenue. La formation des Educateurs de Jeunes Enfants est globalement considérée comme la plus adaptée. Le passage en catégorie A, dont la mission se félicite, devrait confirmer leur accès aux postes de direction après qu'ils aient développé leur expérience au contact des enfants. Les travaux en cours sur la redéfinition du **CAP petite enfance** devraient aboutir à son renforcement. Ce diplôme pourrait ainsi jouer un rôle de première marche pour des personnes voulant s'orienter vers ces métiers. La fonction correspondante mériterait d'avoir un nom, qui pourrait être "assistant d'accueil de la petite enfance". Concernant la formation des **puéricultrices**, qui sont en nombre particulièrement insuffisant actuellement, notamment pour assurer les directions d'EAJE, la mission préconise de la rééquilibrer en donnant plus de place aux spécificités du développement du jeune enfant.

Les **encadrants** doivent être mieux formés à un mode de direction participatif, à l'animation d'équipe, aux partenariats locaux, tout autant qu'à la gestion administrative et financière d'une structure d'accueil. Une connaissance approfondie du développement des jeunes enfants et des problématiques de terrain de l'accueil sont nécessaires à cette fonction. Les **intervenants** au sein des structures (médecins, psychologues...) et les formateurs, doivent eux aussi être formés à la base commune citée plus haut.

**Axe 4, orientation 6 : Accroître le professionnalisme des assistant-e-s maternel-le-s.**

Le processus de leur professionnalisation, entamé il y a trente ans, reste à mi-chemin. L'écart de niveau de formation entre les professionnels de l'accueil individuel et ceux de l'accueil collectif reste encore à réduire. Leur professionnalisation s'appuie sur trois piliers : l'agrément, la formation, et les relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM).

En ce qui concerne l'agrément, les fortes variations d'exigences et de moyens des services de PMI sont constatées. Augmenter la durée de la formation initiale obligatoire, y adjoindre un stage dans un établissement est à terme la voie à suivre. Cette formation donnerait lieu à une validation qui permette aux assistantes maternelles d'avoir un accès simplifié à d'autres formations. Le CAP Petite Enfance, dans son état actuel, ne peut remplacer une telle formation spécifique, mais peut y contribuer.

La formation continue est un levier à la fois pour la montée en compétence, le soutien de l'intérêt professionnel et le maintien dans la profession. Le nombre de départs en formation professionnelle des assistant-e-s maternel-le-s a fortement augmenté ces dernières années, ce qui témoigne de leur volonté croissante de se former. Mais les modalités restent complexes à mettre en œuvre. Pour lever les freins, la mission a identifié plusieurs pistes à creuser, notamment l'organisation de la prise en charge des enfants pendant le temps de la formation et l'avance de frais.

Les auxiliaires parentales-taux qui interviennent à domicile (parfois en garde partagée) n'ont aucune obligation en matière de diplôme et de formation. Leur professionnalisation, si elle peut s'inspirer des dispositifs prévus pour les assistant-e-s maternel-le-s, repose surtout sur une démarche d'incitation et de facilitation de la socialisation.

Les relais d'assistant-e-s maternel-le-s (RAM) sont un outil précieux. Il faut en faire les pivots de la professionnalisation des assistant-e-s maternel-le-s en renforçant leurs missions d'accompagnement de la formation continue des assistant-e-s maternel-le-s et des auxiliaires parentales-taux. Sans être des formateurs, les animateurs de RAM peuvent, par exemple, organiser telle ou telle expérience professionnalisante, orienter les assistant-e-s maternel-le-s vers telle ou telle formation. Il faut renforcer en conséquence la formation, y compris continue, et le statut des animateurs-trices de RAM, pour lequel-les rien n'est prévu dans la réglementation.

La mission a souligné l'importance de l'accompagnement du travail des assistant-te-s maternel-le-s dans ses différentes étapes : agrément, formation, mise en lien avec les familles, éviter l'isolement, favoriser une réflexion partagée... La mission recommande l'élaboration d'un texte clarifiant les rôles respectifs des PMI, RAM, et coordinateurs-trices petite enfance.

Permettre à certain-e-s assistant-e-s maternel-e-s (ayant une expérience professionnelle, accompagné-e-s par la PMI, avec l'accord des parents) de devenir tuteur -trice de stage leur permettrait d'acquérir de nouvelles compétences. Les maisons d'assistant-e-s maternel-le-s (MAM) peuvent également être un moyen de professionnalisation, à condition de structurer la fonction de coordination.

\*\*\*\*



